

CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 24 JUIN 2013**

Sous la Présidence de M. Le Maire la séance est ouverte à 20 H 15

Secrétaire de séance : Mme GASTINE Anne-Marie

COMMUNICATIONS**APPROBATION DES PROCES VERBAUX DU 27 FEVRIER, 25 MARS, ET 22 AVRIL 2013**

Le conseil municipal à l'unanimité

13/78 EXERCICE 2013 DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET GENERAL

Le conseil municipal à l'unanimité,

Adopte la décision modificative n°2 – fonctionnement – du Budget Principal de l'exercice 2013 ci après :

BUDGET GENERAL**DECISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2013****SECTION DE FONCTIONNEMENT****DEPENSES :**

Chapitre M14	Fonction	Article	Gest°	Libellé	Budget 2013	Montant de la DM n°2	Lire Budget après DM n°2
011	422	60623	GPOL	Alimentation séjour « Jeunesse en action »	1 000,00 €	2 136,00 €	3 136,00 €
011	422	6042	GPOL	Prestations séjour « Jeunesse en action »	3 500,00 €	3 070,00 €	6 570,00 €
011	422	6247	GPOL	Transports séjour « Jeunesse en action »	1 500,00 €	3 650,00 €	5 150,00 €
67	01	673	GFIN	Titres annulés sur exercices antérieurs	37 460,00 €	10 000,00 €	47 460,00 €
022		022	GFIN	Dépenses imprévues	113 861,44 €	-10 000,00 €	103 861,44 €

TOTAL des Dépenses de Fonctionnement :

8 856,00 €

RECETTES :

Chapitre M14	Fonction	Article	Gest°	Libellé	Budget 2013	Montant de la DM n°2	Lire Budget après DM n°2
74	422	7478	GPOL	Participation programme européen « Jeunesse en action »	0,00 €	8 856,00 €	8 856,00 €

TOTAL des recettes de Fonctionnement :

8 856,00 €

13/79 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2012 – BUDGET PRINCIPAL

PRESENTATION DU MAIRE

Le compte administratif qui vous est présenté est en concordance avec le compte de gestion établi par le Trésorier et retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'exercice.

Le compte administratif c'est le bilan de la gestion de la ville en 2012. Il permet d'apprécier le niveau de consommation des crédits inscrits au budget prévisionnel de l'année et le niveau de réalisation des recettes.

La maîtrise des coûts, malgré les nouvelles charges absorbées par la collectivité et la baisse des dotations de l'Etat a permis cependant de dégager des marges de manœuvres pour financer de nouveaux investissements et maintenir la qualité des services proposés à la population nogentaise. Double objectif qui a toujours été le nôtre.

Comme pour les exercices précédents, le compte administratif de l'exercice 2012 présente un résultat global d'exécution positif qui vient se rajouter aux résultats des années antérieures. Ce résultat de 7 789 293 € est pour partie affecté en section d'investissement du budget 2013.

En matière d'équipements, la ville, grâce à son autofinancement et aux cofinancements obtenus a financé à hauteur de 88,73% les 8,9 M€ d'investissements réalisés et a souscrit un emprunt d'1 M€.

Pour le fonctionnement courant de l'exercice :

- 39,4 M€ de charges ont été consacrés aux règlements des fluides – contrats de maintenance – loyers – impôts – Charges de personnel – charges financières – subventions – amortissements – virement à la section d'investissement
- 42,5 M€ de recettes proviennent du produit des Impôts – des services – des dotations et participations – des produits financiers et des produits exceptionnels.

La maîtrise des postes de charges a été et reste un des objectifs prioritaires de la Municipalité, objectif qui est réaffirmé à chaque Débat d'Orientation Budgétaire.

Cette ardente obligation est atteinte puisque la ville de Nogent sur Marne a consommé 94,90% des crédits inscrits au titre de l'exercice 2012 et a réalisé 106,48% de ses recettes estimées.

Ces résultats sont le fruit d'un travail exemplaire des cadres municipaux et des agents dans tous les services de notre collectivité. Les élus, dans le cadre de leur délégation, ont partagé les contraintes et les orientations avec les chefs de service d'où une bonne performance collective qui fait de l'ensemble des services de la ville un réel service public nogentais. Nous allons poursuivre nos efforts en participant à la démarche pluriannuelle de valorisation et d'optimisation de notre gestion (projet ViSa) qui est en cours.

M. le Maire ayant quitté la salle et sous la Présidence de M. PASTERNAK,

Le conseil municipal, par 23 voix pour, dont 5 pouvoirs (Ensemble, agissons pour notre ville, Nogent avec vous) 2 voix contre (Nogent avec vous) et 1 abstention (Ensemble, agissons pour notre ville)

Adopte le Compte Administratif du Budget Principal de l'exercice 2012 arrêté comme suit :

	Résultats cumulés 2011	Affectation du résultat	Résultats Exercice 2012	Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2012
Investissement	-2 583 648,75	0,00	1 332 958,97	- 1 250 689,78
Fonctionnement	9 822 288,76	3 979 058,25	3 196 752,01	9 039 982,52
TOTAL	7 238 640,01	3 979 058,25	4 529 710,98	7 789 292,75

13/80 DETERMINATION DU RESULTAT COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2012- BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal, par 26 voix pour, dont 6 pouvoirs (Ensemble, agissons pour notre ville, Nogent avec vous) 2 voix contre (Nogent avec vous)

Constate les résultats de clôture de l'exercice 2012 du Budget Principal :

- Résultat d'investissement : - 1 250 689,78 €
- Résultat de fonctionnement : + 9 039 982,52 €

Constate l'affectation du résultat de clôture de la section de fonctionnement après prélèvement en affectation au compte 1068, écritures conformes à la reprise par anticipation, comme suit :

Compte 1068 – Affectation en réserve : 2 271 212,12 €
Compte 002 - Excédent de fonctionnement capitalisé : 6 768 770,41 €

Constate l'affectation du résultat de clôture de la section d'investissement, conforme à la reprise par anticipation, comme suit :

Compte 001 - Déficit d'investissement reporté : - 1 250 689,78 €

13/81 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2012 – BUDGET GENERAL

Le conseil municipal, par 26 voix pour, dont 6 pouvoirs (Ensemble, agissons pour notre ville, Nogent avec vous) 2 voix contre (Nogent avec vous)

Adopte le Compte de Gestion – Budget Général – de Mme la Trésorière Principale pour l'exercice 2012 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

13/82 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2012- BUDGET ANNEXE DES PARKINGS

M. le Maire ayant quitté la salle, et sous la Présidence de M. PASTERNAK

Le conseil municipal, par 22 voix pour, dont 4 pouvoirs (Ensemble, agissons pour notre ville) 2 voix contre (Nogent avec vous) et 2 abstentions dont 1 pouvoir (Nogent avec vous)

Adopte le Compte Administratif du Budget Annexe des Parkings de l'exercice 2013 arrêté comme suit :

	Résultats cumulés 2012	Part affectée à l'investissement	Résultats Exercice 2012	Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2012
Investissement	-72 481,16		109 160,30	36 679,14
Fonctionnement	1 221 934,67	76 024,84	154 532,35	1 300 442,18
TOTAL	1 149 453,51	76 024,84	263 692,65	1 337 121,32

13/83 DETERMINATION DES RESULTATS COMPTE ADMINISTRATIF 2012 BUDGET ANNEXE DES PARKINGS

Le conseil municipal, par 26 voix pour, dont 6 pouvoirs (Ensemble, agissons pour notre ville, Nogent avec vous) 2 voix contre (Nogent avec vous)

Constate les résultats de clôture de l'exercice 2012 du Budget Annexe des Parkings :

Compte 001 – Résultat d'investissement reporté : 36 679,14 €
Compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté : 1 266 603,35 €

Constate l'affectation du résultat de clôture de la section de fonctionnement après prélèvement en affectation au compte 1068, écritures conformes à la reprise par anticipation, comme suit :

Compte 1068 – Affectation en réserve : 33 838,84 €
Compte 002 - Excédent de fonctionnement capitalisé : 1 266 603,35 €

Constate l'affectation du résultat de clôture de la section d'investissement, conforme à la reprise par anticipation, comme suit :

Compte 001 - Excédent d'investissement reporté : 36 679,14 €,

13/84 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2012 - BUDGET ANNEXE DES PARKINGS

Le conseil municipal, par 24 voix pour, dont 5 pouvoirs (Ensemble, agissons pour notre ville) et 4 abstentions dont 1 pouvoir (Nogent avec vous)

Adopte le Compte de Gestion – Budget Annexe des Parkings – présenté par Mme la Trésorière Principale pour l'exercice 2012 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

13/85 EXERCICE 2013 CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT A INTERVENIR ENTRE LA COMMUNE DE NOGENT SUR MARNE LE C.I.R.A.D ET L'ASSOCIATION « LA NOGENTAISE » – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION « LA NOGENTAISE » POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES CIRCUITS D'EAU ET D'ELECTRICITE AINSI QUE LA POSE DE COMPTEURS DIVISIONNAIRES

Le conseil municipal, à l'unanimité

Approuve la convention à intervenir entre la Commune de Nogent sur Marne, le Centre International de Recherche Agronomique pour le développement (C.I.R.A.D) et l'association

« La Nogentaise » définissant les modalités de prise en charge financière des travaux de mise en conformité des installations et la pose de compteurs ainsi que les conditions dans lesquelles les consommations d'électricité et d'eau seront relevées, prises en charge, facturées et subventionnées.

Approuve le versement par la Commune de Nogent sur Marne d'une subvention d'équipement à hauteur de 2 711,19 € TTC afin de permettre à l'association « La Nogentaise » d'effectuer les travaux de mise en conformité des circuits d'eau et d'électricité ainsi que la pose de compteurs divisionnaires.

Les crédits correspondants seront imputés au chapitre 204 – s/fonction 025 – Article 2042 du budget principal de l'exercice 2013.

Conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14, cette subvention fera l'objet d'un amortissement sur une durée de 5 ans maximum, à compter de l'exercice 2014, aux comptes 6811 « Dotations aux amortissements » et 28042 « Subventions d'équipements versées ».

Accepte de prendre en charge les frais relatifs aux consommations d'eau et d'électricité de l'association « La Nogentaise » sous réserve que celle-ci dépose chaque année un dossier de demande de subvention, ainsi que l'ensemble des justificatifs de règlement des fluides de l'année N-1.

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer ladite convention ainsi que tous les documents s'y rapportant.

13/86 CONVENTION PORTANT SUR L'AUTORISATION D'OCCUPATION DOMANIALE POUR CONCENTRATEUR TELEO

Le conseil municipal, par 25 voix pour, dont 6 pouvoirs (Ensemble, agissons pour notre ville, Nogent avec vous,) et 1 voix contre (Ensemble, agissons pour notre ville) et 2 abstentions (Nogent avec vous)

Approuve, dans le cadre du projet TELEO, la convention à passer avec M2O portant autorisation d'occupation domaniale afin d'y installer un concentrateur sur un des mâts du Stade sous la Lune de la Commune de Nogent-sur-Marne, pour une redevance annuelle de 10 €.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention et tout document y afférent.

13/87 APPROBATION DE L'INTEGRATION DE NOUVEAUX SIGNATAIRES DANS LE CONTRAT DE BASSIN 2010 – 2015 "POUR LE RETOUR DE LA BIODIVERSITE ET DE LA BAIGNADE EN MARNE"

Le conseil municipal, à l'unanimité

Approuve l'intégration de Coubron, Neuilly-sur-Marne, la Communauté d'Agglomération Clichy-sous-Bois / Montfermeil et la Communauté d'Agglomération Marne et Chantierine, dans le Contrat de Bassin Marne Confluence sur la période 2012-2015.

Approuve le nouveau montant global, porté à 153 millions d'euros H.T.

Décide que la présente délibération vaut signature de l'avenant.

13/88 APPROBATION DE LA MODIFICATION DU POS

Le conseil municipal, par 23 voix pour, dont 5 pouvoirs (Ensemble, agissons pour notre ville) et 5 voix contre dont 1 pouvoir (Nogent avec vous, Ensemble, agissons pour notre ville)

Approuve la modification du Plan d'Occupation des Sols telle qu'elle résulte du dossier annexé à la présente délibération pour ce qui concerne l'obligation de construire à l'alignement sur le Boulevard de Strasbourg,

Le conseil municipal, par 26 voix pour, dont 6 pouvoirs (Ensemble, agissons pour notre ville, Nogent avec vous,) et 2 voix contre (Nogent avec vous)

Approuve la modification du Plan d'Occupation des Sols telle qu'elle résulte du dossier annexé à la présente délibération pour l'autorisation donnée pour la construction de logements étudiants dans la zone UF du Plan d'Occupation des Sols

13/89 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil municipal, à l'unanimité

Créé au tableau des effectifs les emplois à temps complet suivants :

- trois emplois d'ASEM principal de 2^{ème} classe,
- deux emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
- deux emplois d'adjoint technique de 1^{ère} classe,
- un emploi d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe,
- un emploi d'assistant de conservation du patrimoine principal de 2^{ème} classe.

Supprime au tableau des effectifs les emplois à temps complet suivants :

- trois emplois d'ASEM de 1^{ère} classe,
- deux emplois d'agent de maîtrise,
- un emploi d'éducateur chef de jeunes enfants,
- deux emplois d'adjoint technique de 2^{ème} classe

Supprime au tableau des effectifs les emplois à temps non complet suivants :

- un emploi de rééducateur de classe normale à temps non complet à raison de 12 heures hebdomadaires,
 - un emploi d'infirmière à temps non complet à raison de 17h50 hebdomadaires,
 -
-

13/90 CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS POUR LA PERIODE ESTIVALE

Le conseil municipal, à l'unanimité

Créé 21 emplois d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe, à temps complet, pour les clubs de loisirs, et 3 pour le Pôle Jeunesse répartis comme suit :

- 1 du 1^{er} au 31 juillet 2013 pour le Pôle Jeunesse,
- 1 du 15 juillet au 18 août 2013 pour le Pôle Jeunesse
- 1 du 1^{er} au 31 août 2013 pour le Pôle Jeunesse,
- 14 du 8 juillet au 2 août 2013 pour les clubs de loisirs,
- 7 du 5 août au 31 août 2013 pour les clubs de loisirs.

Rémunère ces agents sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe, indice brut 297 indice majoré 308.

Créé 16 emplois d'adjoint technique de 2^{ème} classe, à temps complet, répartis comme suit :

- 3 pour la période du 3 au 30 juin 2013, pour le service Espaces Verts,
- 2 pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2013, pour le service Espaces Verts,
- 4 pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2013, pour le service Propreté,
- 2 pour la période du 1^{er} au 31 août 2013, pour le service Espaces Verts,
- 4 pour la période du 1^{er} au 31 août 2013, pour le service Propreté,
- 1 pour la période du 2 au 30 septembre 2013, pour le service Espaces Verts.

Rémunère ces agents sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe, indice brut 297, indice majoré 308.

13/91 FIXATION DE L'INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT ET DU COMPLEMENT COMMUNAL VERSE AUX INSTITUTEURS

Le conseil municipal, à l'unanimité

Propose la reconduction, pour l'année 2013, du taux mensuel de l'indemnité représentative de logement allouée aux instituteurs ainsi qu'il suit :

- célibataire : 220,64 €,
- instituteur marié avec ou sans enfant(s) à charge et instituteur célibataire, veuf ou divorcé, avec enfant(s) à charge : 275,80 € du fait de l'application d'un taux de majoration de 25% pour charge de famille.

Le montant du complément communal restant à la charge de la commune après perception de la dotation spéciale instituteurs est fixé à 41,80 € mensuels.

13/92 FIXATION DE LA REMUNERATION DUE DANS LE CADRE D'UNE MISSION DE STAGE AU SEIN DU SERVICE URBANISME

Le conseil municipal, à l'unanimité

Alloue une rémunération de 750,00 € brut au stagiaire de Master 2 d'ingénierie de la maîtrise d'œuvre ayant pour mission de participer à l'élaboration de la démarche de mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme et notamment à la réalisation d'études complémentaires (étude patrimoniale, études de faisabilité, animation de l'atelier d'urbanisme...)

13/93 LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE L'ETABLISSEMENT MULTI-ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS LE "MOULIN DE BEAUTE"

Le conseil municipal, à l'unanimité

Approuve le principe de la gestion et de l'exploitation de l'établissement multi-accueils de jeunes enfants dénommé « Moulin de Beauté » situé 4, rue Charles V dans le cadre d'une délégation de service public.

Approuve le rapport présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire et d'autoriser le Maire de Nogent-sur-Marne à lancer la procédure.

Rappelle que la procédure sera menée conformément aux dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, et autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de passation du contrat.

13/94 AVENANT N° 2012-01 A LA CONVENTION DE FINANCEMENT CONCERNANT L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP DANS LES EAJE ET LES ALSH ENTRE LA VILLE DE NOGENT-SUR-MARNE ET LA C.A.F. DU VAL-DE-MARNE AU TITRE DU RENFORCEMENT DE PERSONNEL A LA FARANDOLE

Le conseil municipal, à l'unanimité

Approuve le projet d'avenant N° 2012-01, à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne, prorogeant d'une année supplémentaire, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013, la convention de financement N° 201000400 échue au 31 décembre 2012, relative au versement de l'aide financière dans le cadre de projets auprès des enfants en situation de handicap dans les EAJE et les ALSH, notamment à La Farandole, située 5-8 rue Paul Doumer,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention et tous documents s'y afférant.

13/95 AVENANT N° 2012-01 A LA CONVENTION DE FINANCEMENT POUR LA FORMATION DU PERSONNEL AUPRES DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP DANS LES EAJE ET LES ALSH ENTRE LA VILLE DE NOGENT-SUR-MARNE ET LA C.A.F. DU VAL-DE-MARNE

Le conseil municipal, à l'unanimité

Approuve le projet d'avenant N° 2012-01, à passer avec la CAF du Val-de-Marne, prorogeant d'une année supplémentaire, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013, la convention de financement N° 201000401 échue au 31 décembre 2012, relative au versement de l'aide financière dans le cadre de projets de formation du personnel, auprès des enfants en situation de handicap dans les EAJE et les ALSH.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention et tous documents s'y afférant.

13/96 COMMISSION DE SUIVI POUR LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE

Le conseil municipal, à l'unanimité

Approuve la constitution d'une commission de suivi des délégations de service public des structures multi accueil.

Décide de ne pas procéder à la désignation au scrutin secret des membres appelés à siéger au sein de cette commission de suivi.

La composition des membres de la commission de suivi est fixée comme suit :

Madame DELANNET Véronique,

Madame GASTINE Anne-Marie

Le DGAS en charge du secteur de la petite enfance,

Le DGAS en charge des finances,

Le responsable du service juridique,

Le chargé de mission petite enfance,

La coordinatrice petite enfance.

Habilite la commission de suivi à siéger une à deux fois par an.

13/97 APPROBATION DU REGLEMENT DE LA PHOTOTHEQUE

Le conseil municipal, par 27 voix pour, dont 6 pouvoirs (Ensemble, agissons pour notre ville, Nogent avec vous) et 1 abstention (Ensemble, agissons pour notre ville)

Approuve le projet de règlement de la photothèque municipale.

Approuve le montant des redevances de cession et d'utilisation des photographies dans les conditions suivantes :

-Pour un usage personnel et familial (suite à une photo prise en reportage par le photographe de la ville) : cession à titre gracieux.

-Pour une association avec un usage plus large (ex : diffusion sur un blog, site ou bulletin) : cession moyennant une somme de 10 €.

-Pour un candidat à une élection locale (municipale ou autre) : cession moyennant une somme de 30 €.

-Pour un usage commercial (publicité ou brochure) : cession moyennant une somme de 60 €.

13/98 APPROBATION D'UNE CONVENTION A PASSER A TITRE GRATUIT ET RELATIVE AU PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET L'ENCOU DANS LE CADRE DES ACTIVITES SPORTIVES ORGANISEES PAR LE POLE JEUNESSE

Le conseil municipal, à l'unanimité

Approuve le projet de convention à passer à titre gratuit et relatif au partenariat entre la Commune et la Société d'Encouragement du Sport Nautique (ENCOU) dans le cadre des activités sportives organisées par le Pôle Jeunesse, en complément des périodes de stages multisports, pour des jeunes de 11 à 17 ans, le Mercredi 10 juillet 2013 de 9h30 à 12h00, le Mardi 27 août 2013 de 9h30 à 12h00 et le Jeudi 29 août 2013 de 9h30 à 12h00.

Autorise le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout acte relatif à cette affaire.

13/99 REMPLACEMENT DE DEUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE PERSONNALISEE "SCENE WATTEAU-PAVILLON BALTARD"

Le conseil municipal, par 27 voix pour, dont 6 pouvoirs (Ensemble, agissons pour notre ville, Nogent avec vous) et 1 abstention (Ensemble, agissons pour notre ville)

Approuve le transfert de Mme Münzer du collège des personnalités à celui des conseillers municipaux au sein du Conseil d'Administration de la régie personnalisée « Scène Watteau – Pavillon Baltard ».

Sur proposition du Maire, procède à l'élection d'un Conseiller Municipal appelé à siéger au sein du Conseil d'Administration de la régie personnalisée « Scène Watteau – Pavillon Baltard », dans le collège des conseillers municipaux,

Sont candidats :

- Mme DELANNET Véronique
- Mme HESLOUIN Edith

Mme DELANNET renonce à se présenter au profit de Mme HESLOUIN

Le conseil municipal décide de ne pas recourir au bulletin secret pour désigner à l'unanimité des membres présents et représentés,

Le conseil municipal, à l'unanimité

Désigne en qualité de représentant du Conseil Municipal dans le collège des conseillers municipaux au sein du Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée « Scène Watteau – Pavillon Baltard » :

- Mme HESLOUIN Edith

Le conseil municipal décide de ne pas recourir au bulletin secret pour désigner à l'unanimité des membres présents et représentés,

Désigne en qualité de personnalité compétente dans le domaine culturel, artistique et évènementiel, appelée à siéger au sein du Conseil d'Administration de la régie personnalisée « Scène Watteau – Pavillon Baltard » :

- Mme HAGEGE Isabelle

13/100 COMPOSITION DU COMITE CONSULTATIF «DEVELOPPEMENT DURABLE ET ECO-CITOYENNETE »

Le conseil municipal, à l'unanimité

Retire et remplace la délibération n°11/98 du 10 mai 2011 portant la composition du Comité consultatif « Développement Durable et Eco-citoyenneté ».

Habilite le Comité consultatif « Développement Durable et Eco-citoyenneté » à inviter toutes personnes qualifiées à participer à ses réunions, ou à intégrer le Comité consultatif de façon pérenne.

Vote **à main levée** pour désigner le Président et les membres appelés à siéger au sein du Comité consultatif « Développement Durable et Eco-citoyenneté ».

Fixe la composition du Comité consultatif « Développement Durable et Eco-citoyenneté » comme suit :

1) **Présidence** : M. PASTERNAK Jean-Jacques

2) **Membres** :

- **Adjoints au Maire et Conseillers municipaux (9 personnes à désigner)**
 - M. PASTERNAK Jean Jacques
 - M. PEREIRA Philippe
 - M. SAHJAU Philippe
 - M. FONTAINE Jean-René
 - Mme RENOUIL Karine
 - M. EYCHENNE Sébastien
 - Mme LETOUZEY de BRUYNE Chantal
 - M. RASQUIN Bernard
 - M. DEVYNCK Michel

- **Administration communale :**
 - Mme MULLET Karine
 - Mme PEAN Véronique
 - Mme TRABET-PONTICELLI Dominique
 - Mme WATTEAU Michèle
 - M. MAITRE ALLAIN Olivier
 - M. MARNIER Yann

- **Personnes extérieures :**
 - Mme CONTAT Marie Véronique
 - Mme DESSAGNES Martine
 - Mme LEROUX-BONNARDELLE Monique
 - Mme MAUDRY Camille
 - Mme RABILLON Véronique
 - M. CORRIHONS Michel
 - M. FOURRE Michel
 - M. REVERDIAU Jean-Claude

13/101 DETERMINATION DU NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES AU SEIN DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA VALLEE DE LA MARNE

Le conseil municipal, par 26 voix pour, dont 6 pouvoirs (Ensemble, agissons pour notre ville, Nogent avec vous), 1 abstention (Nogent avec vous) et 1 vote contre (Ensemble, agissons pour notre ville)

Approuve le maintien du nombre de conseillers communautaires à 18 applicable pour les élections locales de 2014.

Approuve une répartition égalitaire des 18 sièges entre la Commune du Perreux-sur-Marne et la Commune de Nogent-sur-Marne, à savoir 9 conseillers communautaires pour chaque Commune.

13/102 CONVENTION RELATIVE A LA VERIFICATION DES CONDITIONS DU REGROUPEMENT FAMILIAL AVEC L'OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTEGRATION ET LA PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

Le conseil municipal, à l'unanimité

Approuve la convention avec le Préfet du Val-de-Marne et l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), relative à la vérification des conditions de regroupement familiale.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cette convention et tout document y afférent.

13/103 PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT MIXTE DU SECTEUR CENTRAL DU VAL-DE-MARNE – INFOCOM 94 AU TITRE DE L'EXERCICE 2012

Le conseil municipal, à l'unanimité

Prend acte du compte-rendu d'activités et du compte administratif de l'exercice 2012, produits par le Syndicat Mixte du Secteur Central du Val de Marne - INFOCOM 94, sis 92, Boulevard de la Marne 94214 LA VARENNE SAINT-HILAIRE CEDEX.

13/104 APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU CENTRE NAUTIQUE

Le conseil municipal, à l'unanimité

Prend acte du rapport d'activité 2012 produit par la société Nissiros, relatif à la gestion et l'exploitation du centre nautique.

13/105 APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU PORT

Le conseil municipal, à l'unanimité

Prend acte du rapport d'activité 2012 produit par la société FAYOLLE PLAISANCE, relatif à la gestion et à l'exploitation du Port de plaisance.

13/106 CONVENTION DE REPARTITION DES FRAIS ENGAGES POUR L'ACTION CONTENTIEUSE CONTRE LE PROJET DE CREATION D'UNE AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DANS LE BOIS DE VINCENNES

Le conseil municipal, à l'unanimité

Approuve la convention de répartition des frais engagés pour l'action contentieuse contre le projet de création d'une aire d'accueil des gens du voyage dans le bois de Vincennes à passer avec les Communes de Saint-Mandé, Joinville, Saint-Maurice et Vincennes et la Communauté de Communes de Saint Maurice/Charenton.

Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

13/107 COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

M. le Maire Rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont données :

N° 13-141 du 22 avril 2013 : APPROBATION de la convention à passer avec l'association Kosmo'Art domiciliée 4 passage Thiéré à Paris (75011) pour l'organisation de diverses animations musicales destinées aux enfants de l'école élémentaire Val de Beauté le 22 avril 2013, le prix de ces prestations étant de 1 206 € TTC.

N°13-142 du 22 avril 2013 : ANNULÉ

N° 13-143 du 24 avril 2013 : PASSATION d'un marché avec la société ALO-EVENT sise 8 chemin des Longs Réages à Noisy-sur-Ecole (77123), pour la location et l'installation de 120 stands d'animation et de 240 grilles d'exposition dans le cadre de l'organisation du Forum des Associations pour un montant global de 19 800€ HT (23 680,80€ TTC), le tarif pour un stand et deux grilles supplémentaires étant de 165 € HT (197,34 € TTC).

N°13-144 du 24 avril 2013 : MISE EN DECHARGE à titre gratuit à l'Eco Point de la Vallée de la Marne d'une chaise à roulettes affectée à la Police Municipale.

N°13-145 du 25 avril 2013 : APPROBATION du contrat à passer avec la Compagnie Ouragane domiciliée Parc de l'Hôtel de Ville à Palaiseau (91120) pour la présentation d'un spectacle devant les enfants de la structure multi-accueil La Farandole le 15 juin 2013, le prix de cette prestation étant de 559,15 € TTC.

N°13-146 du 25 avril 2013 : APPROBATION du contrat à passer avec le Centre de Création et de Diffusion Musicales domicilié 36 rue Bouton Gaillard à Vaux-le-Pénil (77000) pour la présentation d'un spectacle devant les enfants de la structure multi-accueil Arc en Ciel le 14 juin 2013, le prix de cette prestation étant de 500 € TTC.

N°13-147 du 25 avril 2013 : MODIFICATION de l'arrêté n°13/123 du 9 avril 2013 autorisant la passation d'un marché pour la fourniture de matériels de quincaillerie, afin de rectifier l'erreur commise dans l'intitulé des lots 2 et 4 attribués à la société Senois, le lot n°2 étant relatif à la « quincaillerie d'ameublement » et le lot n°4 à la « quincaillerie de coupe et abrasifs ».

N° 13-148 du 26 avril 2013 : APPROBATION de la convention d'occupation précaire à passer pour un logement de type F4, d'une superficie de 121 m², situé 7 rue Ancellet à Nogent, pour une durée d'un an et huit mois, le loyer mensuel s'élevant à 1 171 €.

N° 13-149 du 29 avril 2013 : PASSATION d'un contrat avec l'association Racont'Art sise Le Pradic à Cléguer (56620) pour l'organisation de huit séances de contes intitulés « les sahistoires » à la bibliothèque municipale, le prix de ces prestations étant de 1 140 € TTC.

N°13-150 du 29 avril 2013 : PASSATION d'une convention avec le lycée Louis Armand pour la mise à disposition de son gymnase les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 18h30 à 22h30, du 4 septembre 2013 au 28 juin 2014, le tarif de location étant fixé à 18,60 € / heure.

N° 13-151 du 29 avril 2013 : PASSATION d'un contrat avec la société CÆSAR DIFFUSION, sise 14 rue du fossé blanc à Gennevilliers (92230) pour la fourniture de porte-clés 3D destinés à assurer la promotion des activités sportives de la Commune, le prix étant de 2 003,30 € TTC.

N° 13-152 du 29 avril 2013 : APPROBATION du contrat à passer avec le Golf du Parc du Tremblay pour la mise à disposition pendant 6 jours du terrain pitch and put afin d'y accueillir

les classes des écoles élémentaires nogentaises participant aux Jeux du Val de Marne, le montant de cette location étant de 752,40 € TTC.

N° 13-153 du 29 avril 2013 : PASSATION d'une convention avec la Ligue du Val de Marne de Karaté sise 2 rue Tirard à Créteil (94000) pour la mise à disposition à titre gratuit de l'espace sportif David Douillet, le 2 juin 2013, pour l'organisation d'un examen.

N° 13-154 du 29 avril 2013 : PASSATION d'un marché avec la société J2C sise 187 bis rue du Ménil à Asnières-sur-Seine (92600) pour la fourniture, l'installation et la réparation de jeux, sols et mobiliers des aires de jeux, le montant annuel de commandes étant estimé entre 5 000 et 96 000 € HT.

N° 13-155 du 29 avril 2013 : PASSATION d'un contrat avec la société l'Atelier du Vincent sise 2 rue Cérès à Reims (51084) pour des séances de maquillage « déco et ambiance tzigane » dans le cadre du Festival de l'Oh !, le prix de cette prestation étant de 1 200 €.

N° 13-156 du 29 avril 2013 : PASSATION d'un contrat avec le Canoë Kayak Club de France domicilié 47 quai Louis Ferber à Bry-sur-Marne (94360) pour l'organisation à titre gratuit d'une activité « découverte de la navigation sur la Marne » dans le cadre du Festival de l'Oh !

N° 13-157 du 30 avril 2013 : PASSATION d'un contrat avec la compagnie Vice-Versa domiciliée 28 rue Mousset-Robert à Paris (75012) pour l'organisation, dans le cadre du Festival de l'Oh !, de trois séances de « contes sur le Danube », le montant de cette prestation étant de 1 400 € TTC.

N° 13-158 du 30 avril 2013 : PASSATION d'un contrat avec Le Bolt Sas située 42 rue Chapon à Paris (75003) pour la mise à disposition à titre gratuit d'un espace sur le port dans le cadre du Festival de l'Oh ! aux fins de présentation de produits artisanaux hongrois.

N° 13-159 du 30 avril 2013 : APPROBATION de la convention à passer avec la Compagnie Rendez-moi mes sentiments domiciliée 17 avenue Gabriel Péri à Noisy-le-Grand (93160) pour l'organisation d'un stage de magie destiné aux enfants du Club de Loisirs et Découvertes Leonard de Vinci, le prix de cette prestation étant de 500 € TTC.

N° 13-160 du 30 avril 2013 : PASSATION d'un contrat avec l'association Topoline pour l'organisation à titre gratuit de l'animation « jeux d'eau » dans le cadre du Festival de l'Oh !

N° 13-161 du 2 mai 2013 : PASSATION d'une convention avec l'Observatoire des usagers de l'assainissement en Ile de France domicilié 2 rue Jules César à Paris (75012) pour la mise à disposition à titre gratuit d'un espace au port, destiné à l'installation d'un stand d'informations dans le cadre du Festival de l'Oh !.

N° 13-162 du 2 mai 2013 : PASSATION d'une convention avec l'auto-entreprise Stéphane Elbaz sise 140 rue Legendre à Paris (75018) pour l'animation de la Soirée des Talents organisée à la Scène Watteau le 18 mai 2013, le prix de cette prestation étant de 800 € TTC.

N° 13-163 du 2 mai 2013 : MISE EN DECHARGE à titre gratuit d'un four de marque Proline, acquis en 2008 et affecté au Pôle Jeunesse, à l'Eco Point de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne.

N° 13-164 du 2 mai 2013 : MISE EN DÉCHARGE à titre gratuit à l'Eco Point de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne, de deux télécopieurs de marque Brother affectés à la Maison de la Famille et à la structure multi-accueil La Farandole.

N° 13-164 bis du 2 mai 2013 : PASSATION d'un contrat avec l'association Chap'Pays domiciliée 13 rue des Carmes à Angers (49100) pour trois représentations du spectacle « Le bar à mômes » par la Cie Banane Cerise à l'occasion du Festival de l'Oh !, le prix de cette prestation étant de 3 065 €.

N° 13-165 du 2 mai 2013 : APPROBATION du contrat à passer avec l'association Orchestre Symphonique de Clichy sise 115 bis rue Henri Barbusse à Clichy (92110) pour l'organisation d'un concert en l'église Saint Saturnin le 22 juin 2013, le prix de cette prestation étant de 1 000 € TTC.

N° 13-166 du 3 mai 2013 : APPROBATION de la convention d'occupation précaire à passer pour un logement d'urgence de 22 m² situé 2 rue Thiers à Nogent, d'une durée d'un an, le loyer mensuel, charges comprises, étant fixé à 215,77 €.

N° 13-167 du 6 mai 2013 : PASSATION d'une convention avec le Comité Départemental Rollers Sports (CDRS 75) domicilié 32 rue Rottemburg à Paris (75012) pour l'organisation, dans le cadre de la Fête des Sports Urbains, d'une initiation au roller-skate, le prix de cette prestation étant de 600 € TTC.

N° 13-168 du 13 mai 2013 : AUGMENTATION du montant du fond de caisse de la régie relative à l'encaissement des recettes du stationnement payant suite à la mise en service de deux nouvelles caisses automatiques aux parkings du Port et Marie Curie.

N° 13-169 du 13 mai 2013 : PASSATION d'un marché avec la société ARTIFICA située 2 rue du Repos à Paris (75020) afin d'assurer la maintenance évolutive et corrective du site Web de la Ville, le montant annuel de commandes étant estimé entre 6 000 et 18 000 € HT.

N° 13-170 du 14 mai 2013 : ANNULÉ

N° 13-171 du 15 mai 2013 : PASSATION d'une convention avec l'association Arts en Mouvements domiciliée 2 bis rue des deux communes à Vincennes (94300) pour la mise à disposition à titre gracieux de la scène de l'hémicycle aux fins de présentation du spectacle « Sister Act », à l'occasion de la Fête de la Musique.

N° 13-172 du 15 mai 2013 : PASSATION d'une convention avec le groupe Mag Lights domicilié 41 bis rue du Theil à Coulommiers (77120) pour la mise à disposition à titre gracieux de la scène de l'hémicycle à l'occasion de la Fête de la Musique.

N° 13-173 du 15 mai 2013 : PASSATION d'une convention avec l'association Avolive domiciliée 7 résidence des Iles au Perreux-sur-Marne relative à la mise à disposition à titre gracieux de la scène de l'hémicycle, pour une prestation de l'artiste Toine, à l'occasion de la Fête de la Musique.

N° 13-174 du 16 mai 2013 : PASSATION d'un contrat avec l'association Studio de la Vallée domiciliée 9 avenue Ferdinand de Lesseps à Canet-en-Roussillon (66140) pour une animation musicale sur la scène de l'hémicycle dans le cadre de la Fête de la Musique, le coût de cette prestation étant de 4 747,50 € TTC.

N° 13-175 du 16 mai 2013 : PASSATION d'un avenant transférant le marché de téléphonie mobile passé en 2009 avec la société Orange située 1 avenue Nelson Mandela à Arcueil (94745) à la société FRANCE TELECOM ORANGE sise 27 rue Juliette Savar à Créteil (94000).

N° 13-176 du 16 mai 2013 : APPROBATION du contrat à passer avec l'association La Ferme de Tiligolo domiciliée 24 rue de la Mécanique 79150 Le Breuil sous Argenton pour l'organisation

d'un spectacle destiné aux enfants de la structure multi-accueil « Tout en Couleur » et de la crèche familiale « A Petits Pas » le 17 juin 2013, le prix de cette prestation étant de 545 € TTC.

N° 13-177 du 16 mai 2013 : PASSATION d'un contrat avec l'association Studio de la Vallée sise 9 avenue Ferdinand de Lesseps à Canet-en-Roussillon (66140) pour l'organisation d'une animation musicale avec l'orchestre Garden Party le 13 juillet 2013, le prix de cette prestation étant de 4 989,47 € TTC.

N° 13-178 du 21 mai 2013 : APPROBATION de la convention d'occupation précaire d'une durée d'un mois à passer avec la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île de France pour un emplacement situé rue Jean Monnet à Nogent-sur-Marne destiné à l'entreposage des matériels et matériaux nécessaires à la réalisation de fouilles et d'un sondage pressiométrique dans le cadre de la mise en sécurité du tunnel de Nogent (autoroute A 86).

N° 13-179 du 24 mai 2013 : APPROBATION de la convention à passer avec la commune de Bry-sur-Marne pour la mise à disposition à titre gratuit de l'orgue de l'église Saint Saturnin, pendant la durée des travaux de l'église Saint-Gervais Saint-Protais, afin de permettre à l'école municipale de musique de continuer à dispenser ses cours d'orgue.

N° 13-180 du 27 mai 2013 : PASSATION d'un avenant au contrat conclu avec la société Salvia Développement - pour la maintenance du progiciel Sage Financement - actant de la souscription au module de télé-déclaration des actes budgétaires, le coût annuel de ce service étant de 90 € HT (107,60 € TTC).

N° 13-181 du 27 mai 2013 : PASSATION d'une convention avec la Base Nautique de l'Ouest pour une initiation au catamaran destinée à 12 jeunes âgés de 11 à 17 ans, le prix de cette prestation étant de 216 € TTC.

N° 13-182 du 27 mai 2013 : PASSATION d'une convention avec la société FIDEX pour une initiation à l'équitation destinée à 12 jeunes âgés de 11 à 17 ans, le prix de cette prestation étant de 312 € TTC.

N° 13-183 du 27 mai 2013 : PASSATION d'une convention avec le Syndicat Mixte d'Études, d'Aménagement et de Gestion de la base de loisirs Val de Seine pour l'organisation d'un mini séjour destiné à 12 jeunes âgés de 11 à 17 ans, du 15 au 18 juillet 2013, les prestations incluant l'hébergement en pension complète et la participation aux activités apiculture et pêche pour un prix de 2 106,20 € TTC.

N° 13-184 du 27 mai 2013 : ANNULATION de l'avenant n°4 au marché passé avec CITADIA CONSEIL – pour la réalisation du P.L.U. - en raison d'une erreur commise dans la répartition des honoraires et son remplacement par un avenant n°5 actant de la réalisation de prestations supplémentaires de type « intégration de l'étude paysagère, réunions supplémentaires, impression et livraison de panneaux » pour un coût inchangé de 10 655 € HT (12 743,38 € TTC).

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 45